

École primaire JY Cousteau

1 rue de la forêt

86800 Bignoux

05.49.61.21.53

ce.0860125u@ac-poitiers.fr

<http://sitescoles.ac-poitiers.fr/bignoux/>

# INFORMATIONS DE RENTREE

Année 2019-2020

Madame, Monsieur,

Chers parents,

L'équipe pédagogique de l'école primaire souhaite à tous les enfants et à leurs parents une bonne rentrée.

Merci de prendre connaissance des documents, de les signer, de remplir les différents questionnaires et de les retourner à l'école.

## Semaine scolaire :

La semaine compte 24 heures pour tous les élèves. Ces heures sont réparties sur 9 demi-journées.

## Horaires :

✓ Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Matinée : 9h-12h

Après-midi : 13h30-16h.

✓ Mercredi : 9h-11h.

Pour les élèves non inscrits à la garderie ou à la cantine, l'école ouvre ses portes 10 min avant l'horaire officiel (soit le matin à 8h50 et l'après-midi à 13h20).

En dehors de ces horaires, les enfants sont sous l'entière responsabilité des familles. Les enfants et leurs familles sont invités à ne pas pénétrer dans l'enceinte de l'école avant ces horaires.

**N° de téléphone de la garderie** : 05.49.61.35.40

## Entrée et sortie d'école :

Le matin, de 8h50 à 9h, les parents d'enfants de PS et MS accompagnent leur enfant jusqu'à la porte de la classe. Les élèves de GS sont accueillis par Eloïse dans la classe située à droite des sanitaires de la maternelle.

A midi et à 16h, les enfants sont pris en charge par l'adulte responsable au portail (élèves de GS de Mme Bonnet et d'élémentaire), à la porte de la classe de Mme Huet (élèves de PS, MS et GS). Les parents signalent par écrit qu'ils autorisent leurs enfants (d'élémentaire) à rentrer seuls.

## Vigipirate :

Un adulte de l'école est présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves jusqu'à 9h.

Un contrôle visuel des sacs des adultes peut être demandé. L'identité des personnes extérieures à l'école est relevée dans le respect de la législation en vigueur. En tant que parents, vous ne vous attardez pas devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de vos enfants.

## Retard, absence et maladie :

Il est demandé aux parents et aux enfants de respecter les horaires de l'école. Les enfants en retard, accompagnés de leur parent, rentreront par la porte de la classe des CM, située entre le parking et la

médiathèque.

Les parents doivent prévenir de l'absence de leur enfant le jour même par téléphone ou par mail. Toute absence doit être justifiée.

L'école n'acceptera pas les enfants fiévreux ou en état de maladie. Si toutefois un enfant tombe malade pendant le temps scolaire, les parents seront avertis aussitôt.

## APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Elles sont soumises à l'autorisation parentale et se dérouleront à l'école les lundis et jeudis de 16h à 16h45 à partir de novembre 2018. Un planning sera établi par période avec les dates des séances et les objectifs et adressé aux familles pour lesquelles les enfants seraient concernés.

## Médicaments :

Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux élèves (sauf en cas de maladie chronique qui implique d'établir un PAI validé par le médecin scolaire).

## Fiche de renseignements (cf article sur le site d'école) :

Destinée à l'école. Merci de la corriger et/ou compléter d'UNE AUTRE COULEUR, **de signer à nouveau en datant** et de la rapporter à l'école le plus rapidement possible. Vous pouvez y préciser ce que vous souhaitez porter à la connaissance de l'équipe enseignante (port de lunettes...)

## Fiche d'urgence non confidentielle :

Document remis au personnel de secours en cas d'intervention. Merci de la compléter et de la retourner au plus tôt.

## Assurance :

Nous vous demandons de fournir l'attestation de votre assurance qui garantit les risques de responsabilité civile et individuelle accident (obligatoires pour les sorties hors temps scolaires).

**L'équipe enseignante est à votre disposition pour tous renseignements et vous remercie de votre contribution au bon fonctionnement de l'école.**

Lydia Colin